ECOLE PUBLIQUE INTERCOMMUNALE PABLO PICASSO

3 allée du domaine de la porte La Chapelle-Caro 56 460 VAL D'OUST

Site internet: https://ecole-intercommunale-picasso-val-d-oust-st-abraham.ac-rennes.fr/

Tél: 02 97 74 87 20 Mél: <u>ec.0561519x@ac-rennes.fr</u>

Le 02/09/2024

LETTRE D'INFORMATIONS N°1

Madame, monsieur,

Toute l'équipe enseignante se joint à moi pour souhaiter à votre enfant, ainsi qu'à vous-mêmes, la bienvenue à l'école et une très belle année scolaire 2024/2025.

Répartition des classes :

• Classe TPS/PS: Enseignante: Aurore VIGERY

ATSEM: Laurence GUYOT

• Classe MS/GS: Enseignante: Karine Lucas

ATSEM: Typhaine PEDRONO

• Classe CP/CE1: Christelle GAUTHIER (lundi, mardi, vendredi)

Céline LE MELLEC (jeudi)

Classe CE2/CM1: Pascale GAUGAIN
Classe CM2: Hervé BELTHLE.

Direction:

En tant que directrice de l'école, 25% de mon temps est consacré au travail de direction. Je serai donc dans mon bureau **tous les jeudis**.

Fiche de renseignements :

Nous vous demandons de vérifier et de signer la fiche de renseignements (recto/verso). Afin de faciliter les mises à jour du fichier d'élèves (fichier interne), nous vous demandons de surligner sur la fiche les modifications éventuelles par rapport à l'année dernière (changement de numéro de téléphone, d'adresse...).

<u>Autorisation de sortie (coupon bleu) : uniquement pour les enfants à partir du C.P. :</u>

Merci de la remplir afin que nous sachions si votre enfant est autorisé à quitter l'école seul.

Intolérances et allergies alimentaires :

Dans le cadre d'ateliers cuisine, de dégustations diverses et variées ou de partage de friandises lors d'anniversaires, les enfants seront amenés à goûter des aliments.

Merci de remplir le mot ci-joint (coupon orange) pour nous signaler si votre enfant présente des intolérances alimentaires, des allergies ou s'ils suivent des régimes spécifiques.

Si votre enfant présente des troubles importants de la santé qui nécessitent des dispositions particulières (prise de médicaments régulière, aménagement du temps scolaire, dispense de certaines activités, ...), merci de prendre rendez-vous avec la directrice afin de mettre en place un PAI (Projet d'Accueil Individualisé)

Attestation d'assurance scolaire :

Pensez à nous faire parvenir l'attestation d'assurance scolaire (MAE ou autre assureur) <u>au plus vite.</u> L'assurance scolaire souscrite doit garantir les dommages :

- que l'élève pourrait causer à des tiers (garantie de responsabilité civile) ;
- qu'il pourrait subir (garantie individuelle accidents corporels).

Règlement intérieur de l'école, charte informatique, charte de laïcité et protocole pHARe :

Le règlement intérieur sera modifié et voté lors du premier Conseil d'école au mois d'octobre. Des nouveaux documents vous seront remis à ce moment-là. En attendant, ce sont les documents distribués l'an dernier qui restent en vigueur.

Horaires de l'école :

Le matin de 9H00 (ouverture de l'école à 8H50) à 12H00.

En ce début d'année, nous expérimentons l'accueil en classe pour tous les élèves.

Le matin à partir de 8h50 l'entrée des élèves ne se fera plus par le portillon de la cour extérieure mais par les portes d'entrée (jaune pour les maternelles et les CP/CE1, orange pour les CE2/CM1 et les CM2). Seuls les parents qui accompagnent les élèves des classes maternelles sont autorisés à entrer dans les halls.

L'après-midi de 13h30 (ouverture de l'école et entrée par le portillon à 13H20) à 16H30.

Nous vous rappelons que les enfants présents sur la cour en dehors des

heures d'ouverture du matin et du soir seront pris en charge par les services périscolaires municipaux (avec facturation) et que les enfants qui ne mangent pas à la cantine ne doivent en aucun cas rentrer dans la cour avant 13h20.

Horaires de la garderie :

Matin: de 7h15 à 8h50 Soir: de 16h30 à 19h00.

L'accès à la garderie se fait dorénavant par l'entrée orange (à droite du bâtiment, accès primaire)

Réunions de rentrée: Nous vous rappelons que ces réunions sont à destination des parents. Dans la mesure du possible, les enfants n'y sont pas conviés. Attention: Le service de garderie ne fonctionne que jusqu'à 19h, et sur facturation.

Réunion pour les CP: jeudi 12 septembre 2024 à 18h15

Réunion pour les CE1: jeudi 12 septembre 2024 à 18h45

Réunion pour la classe des TPS/PS: mardi 17 septembre 2024 à 18h15

Réunion pour la classe des MS/GS: jeudi 19 septembre 2024 à 18h15

Réunion pour la classe des CE2/CM1: jeudi 26 septembre 2024 à 18h15

Réunion pour les CM2: jeudi 26 septembre 2024 à 18h15

Vacances scolaires (sous réserve de changement ministériel)

- Toussaint: Vendredi 18 octobre 2024 après la classe.

Reprise de l'école le lundi 4 novembre 2024.

- Noël: Vendredi 20 décembre 2024 après la classe.

Reprise de l'école le lundi 6 janvier 2025.

- <u>Hiver</u>: Vendredi 7 février 2025 après la classe.

Reprise de l'école le lundi 24 février 2025.

- Printemps: Vendredi 4 avril 2025 après la classe.

Reprise de l'école le mardi 22 avril 2025.

- Pont de l'Ascension : Mardi 28 mai 2025 après l'école.

Reprise le lundi 2 juin 2025.

- Eté: Début des vacances le vendredi 4 juillet 2025 après la classe.

La directrice Ch. GAUTHIER